

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE**

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 26 septembre 2008**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le vendredi 26 septembre deux mil huit, à 18 heures, à la salle de réunion de la Communauté de Communes à Villeneuve l'Archevêque, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

Etaient présents : Messieurs Marcel LEROY, Luc MAUDET, Madame Roselyne BEYAERT, vice-présidents ; Mesdames Anne-Marie PERARD, Oksana ONIS, Geneviève GIGOT (suppléante de Martine THERY excusée), MM. Jacques POISSON, Maurice SIMONNET, Edouard STANIA, Philippe CUISSARD, Léon GUIOUGOU (suppléant de M. Jackie DERVOUT excusé), Lionel GENIN, Jean-Claude KOEHLER, Daniel LAPOTRE, Michel MARTIN, Alain PUTHOIS, Michel RENAULT, Michel TISSIER formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Marcel LEROY,

\*\*\*\*\*

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

\*\*\*\*\*

### **Organisation de la Communauté de Communes - désignation des représentants de chaque commune**

Considérant l'adhésion de la Commune de Foissy à la Communauté de Communes de la Vanne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de la règle de représentation au Conseil Communautaire en fonction du nombre d'habitants. Chaque conseil municipal des communes adhérentes désigne des délégués formant le conseil communautaire à raison de :

- 2 titulaires et 2 suppléants pour les communes jusqu'à 300 habitants
- 3 titulaires et 3 suppléants pour les communes de 301 à 600 habitants
- 4 titulaires et 4 suppléants pour les communes de 601 à 1000 habitants
- 6 titulaires et 6 suppléants pour les communes de plus de 1001 habitants

La population retenue étant celle de la population légale (référence du recensement INSEE), soit actuellement:


Villeneuve :	6 titulaires et 6 suppléants
Bagneaux :	2 titulaires et 2 suppléants
Chigy :	2 titulaires et 2 suppléants
Foissy :	2 titulaires et 2 suppléants
La Postolle :	2 titulaires et 2 suppléants
Les Sièges :	3 titulaires et 3 suppléants
Les Clérimois :	2 titulaires et 2 suppléants
Vareilles :	2 titulaires et 2 suppléants

### **Modification de la délibération relative aux délégations consenties au président par le conseil communautaire en date du 4 septembre 2008**

M. le président expose que le contrôle de légalité nous demande de préciser, dans la délibération relative aux délégations consenties au Président de la Communauté de Communes en date du 4 septembre 2008 le montant des dépenses engagées pour chaque cadeau ou envoi de fleurs pour occasions exceptionnelles.

A cet effet le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer à 300 € le montant maximal de dépenses pour chaque occasion exceptionnelle.

Le paragraphe est ainsi modifié :

 D'imputer à l'article 6232 tout cadeau ou envoi de fleurs faits au nom de la Communauté de Communes à l'occasion de fêtes, cérémonies, mariages, ou décès, dans la limite des crédits ouverts au budget et dans la limite de 300€ pour chaque évènement exceptionnel.

### **Organisation du spectacle pour enfants**

Le président indique que, comme chaque année, un spectacle pour enfants sera organisé par la Communauté de Communes, il charge Madame BEYAERT, vice présidente aux affaires culturelles de prendre contact avec Monsieur VAUCOULON pour l'organisation de cette manifestation. Il rappelle que celle-ci se déroulera dans le cadre et aux horaires scolaires. Par ailleurs, les élèves de la commune de Villiers Louis seront rattachés au projet malgré la non adhésion de cette commune à la communauté de communes de la Vanne, mais étant en regroupement pédagogique avec la commune de Les Clérimois. Il sera nécessaire de se rapprocher de Madame RIGULT, Directrice du Réseau Rural d'Education.

### **Commande de conteneurs pour points d'apports volontaires**

Dans le cadre de la rénovation du point d'apports volontaires de la commune de Les Sièges, le conseil accepte l'acquisition de trois conteneurs, (un pour les journaux, un pour les corps creux et un pour le verre).

Le Conseil accepte aussi l'achat d'un conteneur à verre pour le point d'apport volontaire de la Tour Boileau de Villeneuve l'archevêque, en remplacement de celui qui est cassé.

Par ailleurs, deux bacs poubelles à roulettes de 500 litres pour les communes de Bagneaux et de Chigy, seront acquis.

Le conseil communautaire accepte le devis de la Société CITEC d'un montant total H.T. de 5737.00 € pose et transport compris.

### **Z.A.I. de Bagneaux – avance départementale**

Le Président donne connaissance d'un courrier du Conseil Général, demandant à la communauté de Communes le remboursement de l'avance départementale, d'un montant de 12 836.21 €, perçue au titre de l'aide à la création de la Zone d'Activités et considérant qu'aucun terrain n'est vendu à ce jour.

Le président fait part de la réponse transmise au Conseil Général sollicitant une remise gracieuse ou un report des délais de remboursement.

### **Point d'apports volontaires – commune de Les Sièges**

Le Président présente le devis de la SARL ROUILLON – Terrassement de la Forêt d'Othe, pour un montant de 718.00€ H.T. concernant des travaux d'aménagement d'une plate forme de 40m<sup>2</sup> pour conteneurs sur la Commune de Les Sièges. Ce devis est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **Questions diverses :**

#### **Local technique à la déchèterie**

Le local technique pour la déchèterie, sera monté bénévolement le samedi 4 octobre, dès 8h30.

Messieurs Marcel LEROY, Luc MAUDET, Edouard STANIA et Alain PUTHOIS se sont portés volontaires.

Le président les en remercie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h15.